

Page : 1/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.10.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 28.10.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Mazil
- · Code du produit: 10 05 07, 10 05 97
- Numéro d'enregistrement W 6075-3
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- Catégorie du produit PC27 Produits phytopharmaceutiques
- Emploi de la substance / de la préparation Herbicide
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen Tel. +41 (0)62 746 80 00 info@staehler.ch www.staehler.ch

· Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen Tel. +41 (0)62 746 80 00 info@staehler.ch www.staehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger





GHS07

GHS09

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.10.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 28.10.2024

Nom du produit: Mazil

(suite de la page 1)

Page: 2/11

· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

(S)-diméthènamide

solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

· Indications complémentaires:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· 2.3 Autres dangers

- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 163515-14-8		64%
	Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 64742-94-5	solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	≤30%
EINECS: 265-198-5	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 91-57-6	2-méthylnaphtalène	≤15%
EINECS: 202-078-3	♠ Acute Tox. 4, H302	
CAS: 90-12-0	1-méthylnaphtalène	≤10%
EINECS: 201-966-8	♠ Acute Tox. 4, H302	
	POE (6) Tridecyl ether phosphate, reaction product with POE (5) soya amine	≤10%
	♦ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
		(suite page 3)



Page: 3/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.10.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 28.10.2024

Nom du produit: Mazil

	(suite de	la page 2)
CAS: 9038-95-3	Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, monobutyl ether	<i>≤</i> 5%
	Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
	biphényle	<i>≤</i> 3%
EINECS: 202-163-5	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
 Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Carbon dioxide (CO2)

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NOx)

Chlorure d'hydrogène (HCI)

Oxydes de soufre (SOx)

Oxydes de phosphore (par exemple P2O5)

Composé organo-chlor

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

(suite page 4)



Page : 4/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.10.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 28.10.2024

Nom du produit: Mazil

(suite de la page 3)

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection.

Ne pas touche produit renversé ou surface contaminer.

Eviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec le vêtement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

A conserver dans un résipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.

· Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Interdire l'accès aux enfants et aux animaux domestiques.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger des températures inférieures à : -10 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytosanitaire

Produit destiné à l'agriculture.



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.10.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 28.10.2024

Nom du produit: Mazil

(suite de la page 4)

Page: 5/11

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

92-52-4 biphényle

VLEP Valeur à long terme: 1,5 mg/m³, 0,2 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Caoutchouc chloroprène

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

EN 166

· Protection du corps:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

· Mesures de gestion des risques

L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.



Page : 6/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.10.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 28.10.2024

Nom du produit: Mazil

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide
Brun
Aromatique
Non déterminé.
Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

122,6 °C (9.3 Pa)

Données se rapportant au composant principal.

Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: ca. 0,6 Vol % (Dato relativo al solvente) · Supérieure: ca. 0,7 Vol % (Dato relativo al solvente)

Point d'éclair Non inflammable.

· Température d'auto-inflammation 391 °C

• Température de décomposition: Décomposition thermique:

230 °C, 370 kJ/kg, (DSC (OECD 113)) 380 °C, > 230 kJ/kg, (DSC (OECD 113))

Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport

ONU.

· pH à 20 °C 2-4 (1%)

· Viscosité:

· Viscosité cinématique à 40 °C 22 mm2/s (DIN 53211/4)

Dynamique à 20 °C: ca. 43,6 mPas

Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible.

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) 1,89 log Kow

Ces informations proviennent des propriétés de chacun

des composants.

Données relatives à : Acetamide, 2-chloro-N-(2,4-dimethyl-3-thienyl)-N-[(1S)-2 methoxy-1-methylethyl] 0,1 hPa (64742-94-5 solvant naphta aromatique lourd

Pression de vapeur à 20 °C: 0,1 hPa ((pétrole))

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,13 g/cm³

9.2 Autres informations

Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité.

• Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Pas de danger d'explosion en cas de stockage et de

manipulation conformes.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant

(suite page 7)



Page : 7/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.10.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 28.10.2024

Nom du produit: Mazil

(suite de la page 6)

· Matières et mélanges auto-échauffants · Substances et mélanges qui dégagent des gaz	néant
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles:

Acide fort

Base fort

Oxydant fort

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de réaction dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
91-57-6 2-1	91-57-6 2-méthylnaphtalène		
Oral	LD50	1.630 mg/kg (rat)	
92-52-4 bij	92-52-4 biphényle		
Oral	LD50	2.400 mg/kg (rat)	
Mazil	Mazil		
Oral	LD50	>500 mg/kg (rat) (OECD 423)	
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (rat)	
Inhalatoire	LC50 4h	>5,6 (rat) (OECD 403)	

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Beurteilung STOT einfach: Kann reizend auf die Atemwege wirken.

Bemerkungen: Das Produkt wurde nicht geprüft. Die Aussage ist von den Eigenschaften der Einzelkomponenten abgeleitet.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Données relatives à : Acetamide, 2-chloro-N-(2,4-dimethyl-3-thienyl)-N-[(1S)-2 methoxy-1-methylethyl]-Evaluation de la toxicité après administration répétée: Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.

(suite page 8)



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.10.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 28.10.2024

Nom du produit: Mazil

(suite de la page 7)

Page: 8/11

Données relatives à : biphényle

Evaluation de la toxicité après administration répétée: Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut provoquer des lésions rénales, après ingestion répétée de grandes quantités.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:		
EC10 72h	0,0245 mg/l (Desmodesmus subspicatus (Alge))	
EC50 48h	17,1 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)	
EC50 72h	0,1327 mg/l (Desmodesmus subspicatus (Alge)) (OECD 201)	
EC50 7d	0,0085 (lemna gibba)	
LC50 96h	7,94 mg/l (truite arc-en-ciel) (OECD 203)	
NOEC 7d	0,003 mg/l (lemna gibba)	

163515-14-8 (S)-diméthènamide

NOEC 21d | 0,680 mg/l (daphnia magna) NOEC 90d | 0,120 mg/l (truite arc-en-ciel)

12.2 Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Données relatives à : Acetamide, 2-chloro-N-(2,4-dimethyl-3-thienyl)-N-[(1S)-2 methoxy-1-methylethyl] Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O): Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Acetamide, 2-chloro-N-(2,4-dimethyl-3-thienyl)-N-[(1S)-2-methoxy-1-methylethyl] Potentiel de bioaccumulation: En raison du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation notable dans les organismes n'est pas attendue.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Acetamide, 2-chloro-N-(2,4-dimethyl-3-thienyl)-N-[(1S)-2-methoxy-1-methylethyl] Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Très toxique chez les poissons.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité. Très toxique pour organismes aquatiques.



Page : 9/11

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.10.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 28.10.2024

Nom du produit: Mazil

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

- · Code déchet: 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposé dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.5 Dangers pour l'environnement Le produit contient matières dangereuses pour

l'environnement : (S)-diméthènamide
ADR, IMDG, IATA
UN3082

· **ADR** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE

DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ((S)-diméthènamide, solvant naphta aromatique lourd

(pétrole))

· **IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,

LIQUID, N.O.S. (dimethenamid-P (ISO), solvent naphtha (petroleum), heavy arom.), MARINE

POLLUTANT

· IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,

LIQUID, N.O.S. (dimethenamid-P (ISO), solvent

naphtha (petroleum), heavy arom.)

· ADR, IMDG, IATA



· Classe 9 Matières et objets dangereux divers.

· Étiquette 9 · ADR, IMDG, IATA ||||

Marine Pollutant:
 Marquage spécial (ADR):
 Marquage spécial (IATA):
 Signe conventionnel (poisson et arbre)
 Signe conventionnel (poisson et arbre)
 Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90 · No EMS: F-A.S-F

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7 Transport mariame en viae comormement aux motraments de l

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L · Quantités exceptées (EQ) Code: E1 · Catégorie de transport 3

Code de restriction en tunnels

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 5L

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.10.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 28.10.2024

Nom du produit: Mazil

(suite de la page 9)

Page: 10/11

	(** ** * * * * * * * * * * * * * * * *
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ((S)- DIMÉTHÈNAMIDE, SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LOURD (PÉTROLE)), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- · Évaluation de la sécurité chimique
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique
- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18

Classe de pollution des eaux:

Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséguent il n'est pas nécessaire de classifier et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

Eviter chaque contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA
- · Contact:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen Tel.: +41 (0) 62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

· Date de la version précédente: 28.10.2021 · Numéro de la version précédente: 2.0

(suite page 11)



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 28.10.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 28.10.2024

Nom du produit: Mazil

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

* * Données modifiées par rapport à la version précédente

Page: 11/11

(suite de la page 10)